



Département de la Sarthe - Ville d'ECOMMOY
Extrait du registre des arrêtés du maire

Arrêté permanent n° 2026/081 du 2 avril 2026

Portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Vincent GIRAUD, 4^{ème} adjoint

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ECOMMOY,

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au maire, sous sa surveillance et responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du conseil municipal.

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 portant sur l'élection du Maire et des adjoints,

Considérant que Monsieur Vincent GIRAUD a été élu 4^{ème} adjoint,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 4^{ème} adjoint,

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est donné délégation de fonction à **Monsieur Vincent GIRAUD, 4^{ème} adjoint**, pour exercer les attributions suivantes :

1 - Finances

- A partir des propositions faites par les différentes commissions, définir et proposer des stratégies et décisions budgétaires qui seront soumises au choix du Conseil Municipal ;
- Préparer le Débat d'Orientation Budgétaire ;
- Suivre et contrôler l'exécution du budget ;
- Planification des engagements de dépenses ;
- Propositions de décisions modificatives éventuelles ;
- Propositions relatives à la fiscalité directe et indirecte de la Commune ;
- Propositions sur les tarifications diverses (locations de locaux, matériels, etc.) ;
- Suivi des tableaux de bord financiers du personnel communal ;
- Suivi financier de la Taxe Locale sur la Publicité ;
- Suivi des impayés : logement communaux, restaurant scolaire, etc.
- Suivi de la passation et de l'exécution des marchés publics et de toutes les mises en concurrence réalisées par la commune ;
- Acquisition de fournitures et de matériels pour la Mairie et la Mairie annexe.

2 - Informatique et téléphonie : recensement et gestion des besoins

3 - Développement des réseaux, des usages du numérique et du smartgrid.

Article 2:

Pour application des dispositions portées à l'article 1er du présent arrêté, délégation de signature est donnée à cet effet pour signer :

- ✓ Tous documents administratifs
- ✓ Les documents comptables suivants, pour le fonctionnement et l'investissement :
 - Engagement de la dépense (signature de devis, contrats, bons de commande) dans la limite de 3000 euros par engagement,
 - Certification du service fait et liquidation des dépenses,
 - Tous mandats de paiement,
 - Tous titres de recettes.

Article 3:

Monsieur Vincent GIRAUD dispose d'une signature électronique pour signer des bordereaux de mandats et des bordereaux de titres des sections de fonctionnement et d'investissement.

Article 4:

Délégation est donnée à Monsieur Vincent Giraud pour prendre les mesures provisoires nécessaires, notamment la signature des arrêtés, à l'encontre des personnes atteintes de troubles mentaux dont l'état pourrait compromettre la morale publique, leur sécurité ou la sécurité des personnes et la conservation des propriétés.

Article 5:

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation sera :

- transmise à Monsieur le Préfet de la Sarthe
- notifiée à l'intéressé
- publiée sur le site internet de la commune.

notifié le 08/04/2026



Fait à Écommoy, le 2 avril 2026

Sébastien GOUHIER
Maire d'ÉCOMMOY



Place du Général de Gaulle - 72220 ÉCOMMOY (Sarthe)
TÉL 02.43.42.10.14 - mairie@ecommoy.fr - www.ecommoy.fr